



Vlaanderen

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

05059397

14 04-2005

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : AGRINSERT

Forme juridique société privée à responsabilité limitée

Siège 6230-Pont-à-Celles, place Communale, 22

N° d'entreprise : 0466726881

Objet de l'acte : Dissolution, nomination d'un liquidateur, pouvoirs

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Hubert MICHEL, à Charleroi, le 30 mars 2005, portant à la suite la mention : Enregistré à Charleroi IV le 4 avril 2005, volume 180 folio 71 case 08. Reçu : vingt-cinq euros (25,00 €) Le Receveur, (signé) J. JANSEN.

1. RAPPORT

Le rapport de Monsieur Jean-Marie DUMORTIER, reviseur d'entreprises, représentant la société civile de revisoriat d'entreprises ayant adopté la forme de société coopérative à responsabilité limitée "DUMORTIER & Co", dont le siège social est établi à Uccle (1180-Bruxelles), avenue Brugmann, 256, conclut dans les termes suivants :

" Dans le cadre des procédures de liquidation prévues par le droit des sociétés, le conseil d'administration, de la société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale « AGRINSERT », a établi un état comptable, arrêté au 31 décembre 2004 qui, tenant compte des perspectives d'une liquidation de la société, fait apparaître un total de bilan de EUR 10.068,88 et un actif net négatif de EUR 487,16.

Il ressort de nos travaux de contrôle effectués conformément aux normes professionnelles applicables que cet état traduit complètement, fidèlement et correctement la situation de la société, pour autant que les prévisions du conseil d'administration soient réalisées avec succès par le liquidateur

Fait à Bruxelles, le 11 mars 2005

DUMORTIER & Co S.C.C.R.L.

Reviseurs d'entreprises

Jean-Marie DUMORTIER

Représentant légal "

2. DISSOLUTION DE LA SOCIETE

L'assemblée a décidé la dissolution de la société et a prononcé sa mise en liquidation à compter du 30 mars 2005

3. NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

L'assemblée a désigné en qualité de liquidateur

La société privée à responsabilité limitée "ANDRE PARTNERS", dont le siège social est établi à 1402-Thines, avenue de Vaillampont, 7, TVA BE 0441.422 452 RPM Nivelles, représentée par son gérant, Monsieur Sami ANDRE, domicilié à 1630-Linkebeek, chaussée d'Alseberg, 100.

4. POUVOIRS ET EMOLUMENTS DU LIQUIDATEUR

L'assemblée a conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 186 et suivants du Code des sociétés

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 187 du même Code sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypo-thèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

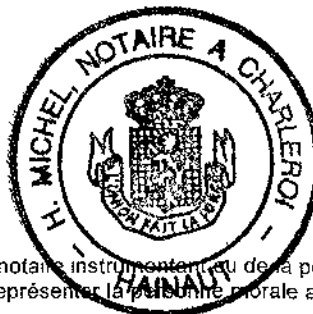
Le mandat du liquidateur sera rémunéré.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Hubert MICHEL, notaire.

Déposés en même temps :

- expédition du procès-verbal;
- liste de présence;
- rapport du conseil d'administration;
- la situation active et passive de la société;
- rapport du reviseur d'entreprises.

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant, ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature